

## La critique d'authenticité

Thomas Charland, o.p.

Volume 1, numéro 4, mars 1948

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801409ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801409ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charland, T. (1948). La critique d'authenticité. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1(4), 483–494. <https://doi.org/10.7202/801409ar>

## LA CRITIQUE D'AUTHENTICITÉ

Si importante, si longue même qu'elle soit, la recherche des sources n'est, après tout, qu'une opération préliminaire en méthode historique. Cette méthode comporte deux séries d'opérations: opérations d'analyse, ou de critique, à effectuer sur les sources recueillies, et opérations de synthèse, ou de construction, à effectuer sur les faits révélés par les sources. Nous nous proposons d'étudier maintenant ces opérations, et de les étudier dans leur suite logique, en faisant observer que, dans la pratique, on n'attend pas d'en avoir fini avec une pour passer à la suivante, de même qu'on n'attend pas d'avoir trouvé toutes les sources pour commencer à en faire la critique.

Les seules sources de l'histoire sont les traces documentaires. Puisqu'il ne peut parvenir à la connaissance du passé humain qu'en remontant des traces aux faits d'où ces traces proviennent, l'historien doit s'appliquer à relier celles-là à ceux-ci. Il lui faut tout d'abord s'assurer si les traces recueillies sont de vraies traces, puis déterminer dans quelle mesure les traces reconnues véritables reflètent la réalité passée. C'est tout l'objet de la critique historique externe (ou d'authenticité) et interne (ou de valeur).

\* \* \*

La première question à se poser, à propos d'un document, est celle de son authenticité. Elle se ramène à ceci: le document est-il vraiment ce qu'il prétend être, ou ce qu'on prétend qu'il est; et, s'il n'est qu'une copie, est-il conforme à l'original? De la solution dépend la valeur des renseignements que contient le document. On n'a que faire des renseignements dont on ne connaît pas sûrement l'auteur, dont on n'arrive pas à préciser au moins la date et le lieu d'origine;

ils sont inutilisables pour l'histoire. Une enquête s'impose donc sur la provenance du document.

Deux cas peuvent se présenter: celui où le document porte des indications de provenance et celui où il n'en porte pas. Lorsqu'il y a des indications, il faut les contrôler. Notre premier mouvement est d'ajouter foi aux indications que nous sommes heureux d'y avoir trouvées; mais l'expérience et la réflexion ont démontré la nécessité de résister à la tendance naturelle de notre esprit. Les indications les plus formelles sont insuffisantes par elles-mêmes. Ce ne sont que des présomptions, fortes ou faibles: très fortes, *en général*, quand il s'agit de documents modernes, émanant d'administrations dont les procédés sont éprouvés; souvent très faibles quand il s'agit de documents anciens, car la littérature pseudépigraphique de l'antiquité et du moyen âge est considérable.

Les attributions fautives ont le plus souvent des causes volontaires. Pour toutes sortes de motifs, depuis les plus nobles jusqu'aux plus terre à terre, on a fabriqué des pièces qu'on a fait passer sous de grands noms, pouvant leur conférer une valeur exceptionnelle. Parmi les apocryphes du Nouveau Testament, ceux de provenance orthodoxe n'ambitionnaient que de satisfaire la curiosité des fidèles, tandis que ceux de provenance hérétique visaient à répandre des doctrines. Dans l'attribution des écrits dits aréopagiques à Denys, disciple de S. Paul, par un auteur de la fin du Ve siècle, il faut voir surtout une fiction littéraire, genre auquel recouraient volontiers les anciens. Les fausses « donations », comme celle de Constantin, ont été imaginées au VIIIe siècle, devant les répugnances carolingiennes à ériger un État pontifical de quelque importance. Les Fausses Décrétales ont été compilées au IXe siècle, en vue d'accréditer la réforme ecclésiastique, repoussée par les grands. La vanité de clocher explique les faux d'Adhémar de Chabannes pour faire de S. Martial un Apôtre comme les Douze. Une prétendue Pragmatique Sanction de S. Louis, fabriquée par quelque industriel secrétaire de la chancellerie royale, fut exhibée, au XVe siècle, par les gallicans, menacés d'avoir le dessous dans les discussions au sujet de la Pragmatique Sanction de Bourges. L'appât du gain a porté et porte encore les faussaires à exploiter la passion des collectionneurs. L'apostatat Roubaud, aux prises avec le dénuement, vendait au gouvernement de Londres des renseignements secrets sur le Canada. C'est lui qui a forgé les *Lettres de Monsieur le*

*Marquis de Montcalm à Messieurs de Berryer et de Molé*, publiées à Londres en 1777.<sup>1</sup>

Les attributions fautives ont parfois des causes involontaires. Elles sont le fait de copistes ou d'archivistes qui se sont permis des restitutions après coup, en opérant sur des données insuffisantes, comme la similitude de noms, de titres d'ouvrages, d'idées, etc. C'est ainsi qu'ont été incorporés aux œuvres de S. Thomas d'Aquin, sept opuscules appartenant à un « frère Thomas, de l'ordre des Prêcheurs », en réalité Thomas de Sutton, O.P. Le moyen âge n'a pas le monopole de ce genre d'erreurs. Un écrivain moderne, Jules Lemaitre, n'a-t-il pas confondu la *Guide des pécheurs* (de Louis de Grenade), mentionnée dans une lettre de Fénelon, avec la *Guide spirituelle* de Molinos, préoccupé qu'il était de retracer une influence du quiétiste espagnol sur l'auteur des *Maximes des Saints*?

L'absence d'indications de provenance tient, elle aussi, à des causes multiples. L'énorme production littéraire que nous a léguée le moyen âge est en grande partie anonyme. La fréquence de l'anonymat s'explique pour une part par l'extrême modestie des hommes de l'époque, dans les ordres religieux surtout. Beaucoup d'écrits font connaître l'ordre auquel appartient l'auteur, mais non sa personne. Il y a, toutefois, des secrets de polichinelle. Dans bien des cas, on retrouve le nom de l'auteur en réunissant les premières lettres des chapitres successifs, après en avoir, au besoin, rétabli le véritable début. On est même parfois invité à le faire.<sup>2</sup> Il ne faut tout de même pas voir de cachette là où il n'y en pas. N'a-t-on pas apporté comme preuve de la paternité du chancelier Gerson sur l'*Imitation de Jésus-Christ*, la supplication qui termine le troisième livre de la traduction française du célèbre traité dans un manuscrit d'Amiens: « Seigneur,

1. Gustave LANCTOT, *Le prince des faussaires en histoire canadienne*, dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3e série, t. XL (1946) section I: 61-78.

2. Comme dans la traduction française faite par Renaut de LOUHANS, O.P. du poème de la *Consolation philosophique* de Boèce:

Cy ont fin et sont delivrés  
De Boèce tous les cinq livres.  
Se vous voulez le nom sçavoir  
Et la religion avoir  
Du frère que Dieu enclina  
Cest petit roment qui fin a  
A commencer et à parfaire  
(Qui n'est sans peine traire),

Le prologue premier lisez  
Et les grans lettres advisez,  
Car, se vous les mettez ensemble,  
Elles vous diront ce me semble,  
Le nom et la ville du frère:  
Sa religion toute clère,  
Et tout expresse vous dira  
Cil que le prologue lira.

exaucez la prière de votre pauvre serviteur exilé sur la terre » ? On a cru y voir la signature symbolique du chancelier, parce que Gerson, en hébreu, signifierait exilé. Il y a là un effort d'imagination auquel personne n'avait songé jusqu'à nos jours. Cette supplication est tout simplement un de ces colophons habituels aux copistes médiévaux.

L'anonymat a souvent pour cause un accident survenu au cours de la transcription des manuscrits. Le copiste ordinaire laissait un espace en blanc pour le rubricateur, qui devait y transcrire *l'incipit*, où se trouvaient désignés le titre et l'auteur d'un écrit. En manière d'indication, il écrivait cet *incipit* à l'extrémité de la marge du feuillet. Pour une raison ou pour une autre, le rubricateur n'exécutait pas son travail, et l'indication disparaissait avec l'extrémité que rognait le relieur, privant ainsi l'écrit de son état civil.

Le nombre des anonymes a été grandement accru par la mise en circulation d'écrits qui n'étaient pas primitivement destinés à la publicité, tels que les extraits de lecture ou les notes de cours, qu'on transcrivait pour son usage personnel, sans les munir d'indications de provenance naturellement.

Enfin, de nos jours, qui n'a pas eu à déplorer les irréparables mutilations perpétrées sur les lettres et autres documents par les collectionneurs d'autographes ?

Lorsque, pour une cause ou pour une autre, il n'y a pas d'indications de provenance, il faut y suppléer en s'efforçant d'identifier le document. Mais, qu'il s'agisse de contrôle ou d'identification, le procédé à employer est le même: le recours aux critères internes et aux critères externes. Les critères internes sont des données provenant du document lui-même. Il y en a de généraux, que le document fournit toujours, comme l'écriture, la langue, le style, la manière, les idées; et il y en a de spéciaux, qui lui sont accidentels, comme les particularités qui se rencontrent dans le texte.<sup>3</sup>

\* \* \*

L'écriture seule ne permet qu'une datation et qu'une localisation approximatives. La science paléographique, basée sur l'étude comparée

---

3. Nous ne traitons ici de la critique d'authenticité qu'en rapport avec les documents écrits. Et encore, laissons-nous de côté la critique diplomatique, à cause de son caractère spécial et aussi de son peu d'intérêt pour les lecteurs que nous avons en vue.

des écritures anciennes, ne peut guère faire plus que de désigner le siècle, ou encore la moitié de siècle, et la région où a été écrit un document. Par contre, dans le cas d'un document original présumé de tel auteur, on a parfois la ressource de pouvoir en confronter l'écriture avec celle d'un ou de plusieurs autres documents certains du même auteur. On ne s'en tient pas aux apparences, évidemment; car sous ce rapport l'écriture peut être imitée parfaitement. On va jusqu'à examiner à la loupe ce que les érudits allemands ont appelé le *ductus*, c'est-à-dire la direction du tracé des lettres, par où se trahirait infailliblement le faussaire, parce qu'il ne peut l'imiter.

Si le document est anonyme, on ne saurait s'engager dans un travail de confrontation d'écritures avec chances de succès que si on a préalablement circonscrit son champ d'investigation. C'est grâce à un travail de ce genre qu'Aegidius Fauteux est parvenu à établir que les *Mémoires du S... de C... contenant l'histoire du Canada durant la guerre et sous le gouvernement anglais* ont pour auteur le Sieur de Courville (le notaire Louis-Léonard Aumasson, Sieur de Courville). Fauteux avait dû tout d'abord éliminer un bon nombre de Sieurs dont le nom patronymique ou territorial commençait par un C, et qui avaient joué un rôle, petit ou grand, à l'époque des *Mémoires*. Le Sieur de Courville n'a pas apposé son nom à ses *Mémoires*, par peur des repréailles; mais il les a signés d'une autre manière, en insérant au beau milieu de son manuscrit les armes de sa famille, armes que Fauteux avait réussi à identifier à l'aide d'un dictionnaire d'armoiries.<sup>4</sup>

Tout comme l'écriture, la langue, prise séparément, n'aide à désigner que de façon approximative la date et le lieu de production d'un document. Un écrit, toutefois, ne porte pas seulement le cachet de son époque et de son milieu: il porte des traces, ou même un cachet personnel, qui permettent de le rapprocher d'écrits similaires connus et d'en contrôler, sinon d'en établir, la paternité. Le style, la manière, les idées sont les titres essentiels sur lesquels se fait la comparaison. Inutile de dire qu'un pareil travail exige un fini de recherche et une sûreté de flair qui ne sont pas monnaie courante.

En préparant la biographie de Montcalm, Thomas Chapais fut

4. Aegidius FAUTEUX, *Le S... de C... enfin démasqué*, dans les *Cahiers des Dix*, V (Montréal 1940): 231-292. — Ce morceau est un petit chef-d'œuvre de critique d'authenticité.

amené à scruter l'authenticité de la prétendue lettre adressée par le général mourant au brigadier-général Townshend, qui remplaça Wolfe à la bataille des Plaines d'Abraham : « Général, l'humanité des Anglais me tranquillise sur le sort des prisonniers français et sur celui des Canadiens. Ayez pour eux les sentiments qu'ils m'avaient inspirés; qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ont changé de maître. Je fus leur père, soyez leur protecteur ». « Le billet attribué à Montcalm », écrivait le biographe, « rendait à mon oreille un son étrange. Il ne me semblait pas correspondre au caractère, à l'état d'âme, à la mentalité de Montcalm, dont j'avais appris à connaître les pensées, la tournure d'esprit, la manière et le style dans un commerce intime de plusieurs mois... « Je fus le père des Canadiens, soyez leur protecteur. » Cela peut paraître beau et émouvant après coup; cela peut fournir un thème heureux aux tirades patriotiques des historiens, des orateurs et des poètes; mais cela ne s'adapte ni aux circonstances, ni au caractère du héros; cela n'est ni dans la vérité du moment ni dans la vérité de l'homme ». <sup>5</sup>

Et Chapais en conclut que le billet n'est pas authentique. Il était d'autant plus à l'aise pour le faire que la véritable lettre de Montcalm à Townshend avait été retrouvée dans les papiers de ce dernier. Il voulut, toutefois, s'enquérir de la provenance de l'autre, et il découvrit que c'est l'abbé Louis-Édouard Bois qui en avait fourni copie à Parkman, et probablement aussi au P. Félix Martin, S.J. Mais ce qu'il ne parvint pas à savoir, en dépit des recherches qu'il fit faire au Séminaire de Nicolet dans les papiers de l'abbé Bois, c'est que celui-ci l'avait puisée dans un article du *Courrier de Québec* de 1808 (vol. III, 58).

M. Gustave Lanctot a utilisé les mêmes critères dans sa démonstration de la non-authenticité des lettres de Montcalm à Messieurs de Berryer et de Molé, publiées à Londres en 1777. « Tandis que les autres dépêches du général, homme d'action et de précision, roulent toujours sur des questions concrètes concernant les opérations militaires, le besoin des troupes ou la situation du Canada, les *Lettres* de Londres constituent de véritables dissertations politiques sur les colonies anglaises et sur l'avenir de la Nouvelle-France après sa

5. THOMAS CHAPAIS, *Montcalm et Townshend*, dans la *Nouvelle-France* I (1902): 409, 417. — Voir aussi l'article du même, *La critique en histoire*, dans la *Canadian Historical Association*, report for 1926: 9.

conquête. De plus, avec leur tournure littéraire, soignée et ratiocinante, elles ne rappellent en rien le style précis, énergique et direct du général. Enfin, comment croire qu'au milieu d'un siège extrêmement critique, où se joue d'heure en heure le sort de la place et de la colonie, situation qui force Montcalm à dormir parfois dans ses bottes, ce général ait trouvé le temps, avec la tranquillité d'esprit, de rédiger des lettres interminables, où il argumente et discourt sur l'avenir des colonies anglaises à la suite de la conquête du Canada. Il ne se trouve rien de tel, ni même d'approchant, dans toute la volumineuse correspondance de Montcalm. »<sup>6</sup>

Les critères internes généraux sont efficaces surtout au point de vue négatif, c'est-à-dire pour exclure l'attribution d'un document à un auteur connu, quand le document ne possède ni la langue, ni le style, ni la manière, ni les idées avérés de l'auteur. Ils sont plus faibles au point de vue positif, c'est-à-dire pour restituer un document anonyme à son véritable auteur. Les ressemblances peuvent n'être que fortuites. Nous avons cru reconnaître dans l'abbé Alexis Pelletier l'auteur de la brochure anonyme intitulée *M. l'abbé Sax et ses souffleurs* (Montréal 1875). Cette brochure reproduit des articles du *Franc-Parleur*, le journal où écrivait régulièrement M. Pelletier à cette date; et elle traite d'un sujet familier à cet auteur, et dans la manière qui lui était coutumière. On y relève des similitudes frappantes avec d'autres écrits du fameux polémiste. On y lit, par exemple (p. 29): « Chargé de ce bagage théologique, l'*Événement* est fier comme l'âne qui porte des reliques ». Dans un article du *Franc-Parleur* du 12 avril 1873, Luigi (un des nombreux pseudonymes de M. Pelletier) avait écrit: « Là-dessus, la vieille *Minerve*, avec la sotte vanité de l'âne portant des reliques, s'est gravement avancée... » Le début de phrase, « Si le monde fut un jour surpris de se réveiller arien » (*M. l'abbé Sax...* p. 8), se retrouve à la page 62 d'une autre brochure de Luigi, *Coup d'œil sur le libéralisme européen et sur le libéralisme canadien* (Montréal 1876). Des indices comme ceux-là nous mettent sur la piste, sinon en possession, d'une juste attribution.

Les critères internes spéciaux, ou accidentels, sont les particularités qu'offre le texte d'un document. Dans certains écrits, l'auteur se désigne plus ou moins implicitement par des données sur sa personne

---

6. G. LANCTOT, *art. cit.*: 69.



ou sa vie, ou encore par des renvois à d'autres de ses écrits connus. Des *Mémoires sur l'Église du Canada* ont été trouvés à Chicago, en 1912, par l'abbé A. David, de Détroit, qui les a envoyés aux Archives canadiennes à Ottawa. On en a facilement identifié l'auteur, l'abbé Jacques Paquin, grâce aux nombreux détails autobiographiques qu'il y donne, en parlant à la première personne. On avait cru jusque-là que son manuscrit avait péri dans l'incendie de l'évêché de Montréal (8 juillet 1852). Certains faits mentionnés dans un document et connus par ailleurs, aident à fixer les dates extrêmes entre lesquelles se place la composition de ce document.

Ces particularités permettent aussi de contrôler l'attribution d'un document à tel auteur. Le faussaire se trahit généralement par des méprises, des anachronismes notamment, qu'il peut difficilement éviter. M. Lanctot en a relevé quelques-unes dans les prétendues lettres de Montcalm publiées à Londres en 1777. « Les deux premières lettres sont adressées à M. de Berryer, ministre de la Marine, et datées de Montréal le 4 avril 1757 et le 1er octobre 1758. Or ce ministre ne s'appelait pas M. de Berryer, mais Berryer tout court; ensuite, il n'était pas ministre en 1757, ni même en octobre 1758; il ne le devint que le 1er novembre de cette année. Voilà des méprises que Montcalm ne pouvait pas possiblement commettre: ignorer le nom du ministre en fonction à qui on écrit! Mais le rédacteur des *Lettres* tombe dans une erreur plus étonnante encore, si possible. Il date la lettre du 1er octobre, de Montréal. Or, le 1er octobre 1758, Montcalm n'était pas à Montréal, mais à Carillon! Le fait ici crève les yeux et l'esprit: Montcalm n'a pu dater de Montréal, une lettre écrite de Carillon. Évidemment, là se rencontre la main d'une tierce personne. On peut encore noter que les lettres de Londres débutent par le mot, « Monsieur, » et se terminent par la formule, « J'ai l'honneur. » Or Montcalm, écrivant au ministre de la Marine, Moras, en 1758, débute toujours par le titre, « Monseigneur, » et finit avec la souscription, « Je suis avec respect, Monseigneur. » Comment expliquer que le général aurait, seulement dans les lettres de Londres, modifié sa formule épistolaire habituelle? »<sup>7</sup>

\* \* \*

---

7. G. LANCTOT, *art. cit.*: 69.

Les critères externes sont des données tirées de sources étrangères au document, mais s'y rapportant : attestations, citations, etc. Quand elles proviennent de contemporains par ailleurs bien informés, ces données pèsent d'un grand poids dans le maintien ou dans le rejet de la paternité d'un auteur vis-à-vis d'un document. On invoque même parfois le silence des contemporains contre l'authenticité de telle pièce. L'argument ne vaut, toutefois, que si ce silence ne peut s'expliquer autrement. Thomas Chapais a émis des doutes sur l'authenticité de la lettre de l'intendant Bigot à Vergor (20 août 1754) : « Profitez, mon cher Vergor, profitez de votre place; taillez, rognez, vous avez tout pouvoir, afin que vous puissiez bientôt me venir joindre en France et acheter un bien à portée de moi ». « Serait-il possible », argumentait l'historien, « qu'une canaille intelligente comme Bigot eût commis l'imprudence de l'écrire, de l'expédier au risque de la voir tomber dans des mains hostiles? On ne la trouve nulle part dans nos archives. Si vous parcourez tous les documents de l'époque, vous ne rencontrez la mention du fameux billet que dans les *Mémoires sur les affaires du Canada*, par un écrivain qui s'est dissimulé sous une lettre, le Sieur de C., et dans une autre pièce intitulée: *Mémoire sur les fraudes commises dans la colonie*, sans nom d'auteur. Ni l'un ni l'autre n'indiquent la provenance de la lettre adressée par Bigot. Parmi les contemporains, aucun de ceux qui ont dénoncé ses honteux exploits, ni Montcalm, ni Bougainville, ni Doreil, ni Montbeillard, n'en ont jamais parlé. Au cours du procès de l'intendant prévaricateur devant le Châtelet de Paris, cette pièce, qui aurait été d'importance capitale, n'a pas été versée au dossier de la procédure. »<sup>8</sup>

Ces arguments de Chapais ne tiennent malheureusement pas, surtout depuis l'étude remarquable de Fauteux sur le Sieur de C. Bigot a écrit d'autres lettres aussi compromettantes, que nous connaissons aujourd'hui, mais que n'ont pas connues et que ne devaient pas nécessairement connaître ses contemporains, telles, par exemple, celles qu'il a adressées à Abraham Gradis. Sa lettre à Vergor n'est pas de celles qu'un destinataire s'empresse de montrer aux gens. Quant au Sieur de C., il affirme ailleurs (dans son *Histoire du Canada depuis l'année 1749 jusqu'à celle 176...*) l'avoir « vue et lue à Beauséjour »,

---

8. T. CHAPAIS, *La critique en histoire*, loc. cit.: 8.

ce qu'il a bien pu faire, ayant été secrétaire de Vergor, à même par conséquent de fouiller dans ses papiers.<sup>9</sup>

Quand les critères internes et externes convergent tous vers la même conclusion, si faibles qu'ils soient, pris séparément, ils se renforcent les uns les autres pour imposer cette conclusion. Quand, par contre, ils s'opposent les uns aux autres, leur conflit engendre un état de perplexité dont on peut parfois difficilement sortir. C'est le cas, croyons-nous, du *Journal des événements arrivés à Saint-Eustache, par un témoin oculaire*, publié en 1838. On avait toujours cru que l'auteur en était le curé Jacques Paquin, lorsque, en 1884, L.-O. David découvrit dans une copie partielle des *Mémoires* de M. Paquin un passage où il attribue la composition du *Journal* à son vicaire, l'abbé F.-X. Desèves. M. Paquin a-t-il voulu répudier la paternité de cet écrit pour détourner de lui l'attention ou parce qu'il avait modifié son jugement sur les événements? Toujours est-il qu'il y a de sérieuses raisons de la lui maintenir, en dépit de sa propre affirmation. L'abbé J.-S. Théberge, qui a bien connu M. Desèves et qui a été son exécuteur testamentaire, assure qu'il était incapable d'écrire ce *Journal*; que, s'il l'avait fait, il s'en serait sûrement vanté; et, enfin, qu'il ne s'est rien trouvé dans ses papiers qui indiquât l'ombre d'une paternité vis-à-vis de ce document.<sup>10</sup> Par ailleurs, il existe une assez grande parenté de fond et de forme entre le *Journal* et les *Mémoires* pour présumer qu'on a affaire à un même auteur. Le *témoin oculaire* s'est trahi sans le vouloir, en répondant à un contradicteur. Sa réponse est rédigée tout a fait dans la manière de M. Paquin: ton violent, sarcastique, citation de vers, évocation de souvenirs classiques, etc.; et on y retrouve des expressions bien caractéristiques, comme le mot tympaniser, qu'affectionnait le curé écrivain.

\* \* \*

Subsidiairement, se pose la question: le document qu'on a sous les yeux, est-il authentique dans sa teneur? Autrement dit, le texte qu'on y lit est-il tel que sorti de la plume de son auteur? Si c'est l'original qu'on possède, et qu'il ne porte pas trace d'altérations provenant d'une main étrangère, le problème se trouve résolu. Mais si

9. A. FAUTEUX, *art. cit.*: 263, 270.

10. Cf. C.-A.-M. GLOBENSKI, *La Rébellion de 1837 à Saint-Eustache*, 1er supplément. (s. l. 1884): 10.

ce n'est qu'une copie, il peut être nécessaire de recourir à l'original ou, s'il n'existe plus, de pratiquer la critique textuelle et la critique verbale.

Il y a des copies certifiées conformes, comme les « expéditions » des actes notariés, les extraits de registres. Il y en a d'autres qui offrent l'équivalent documentaire de l'original, par suite des précautions qui en entourent l'exécution: telles sont les plus récentes transcriptions faites à l'étranger pour le compte des Archives canadiennes d'Ottawa, par un personnel de copistes et de reviseurs bien entraînés. Mais les copies faites dans les conditions ordinaires n'offrent pas les mêmes garanties de fidélité, surtout si le texte est tant soit peu long. Il arrive fréquemment que le copiste prenne une lettre pour une autre, substitue un mot à un autre qu'il ne peut déchiffrer ou dont il ne comprend pas le sens, ou encore qu'il saute d'un mot à un autre semblable rencontré quelques lignes plus bas, etc. Les textes historiques édités autrefois au Canada, l'ont été avec une impéritie lamentable. Fauteux a relevé une foule d'erreurs de lecture dans l'édition des *Mémoires du Sieur de C.* par la Société littéraire et historique de Québec. Celles de la *Collection de manuscrits relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, œuvre de l'abbé L.-E. Bois, exaspéraient Benjamin Sulte.

Il n'y a lieu de pratiquer la critique textuelle que s'il y a plusieurs copies d'un même document. Étant donné que, à *priori*, toute copie faite dans les conditions ordinaires comporte des fautes et que la multiplication des copies sur d'autres multiplie les fautes, la meilleure copie sera celle qui se rattache à l'original par le moins d'intermédiaires possible. La critique textuelle se propose de retrouver l'archétype, c'est-à-dire la copie dont dérivent toutes celles qui subsistent. Elle y parvient en établissant leur classement généalogique, au moyen des variantes qui décèlent leur interdépendance. C'est la seule méthode reconnue valable.

Étant lui-même une copie, l'archétype peut ne pas reproduire exactement le texte de l'original. Il faut parfois en corriger les « leçons », et tenter de retrouver ce que devaient être celles de l'original. C'est le but de la critique verbale. On s'y livre à des conjectures sur les fautes possibles, et on est autorisé à corriger ces fautes dans la mesure où les conjectures sont fondées.

Pour finir, disons un mot des traditions qui consistent en des récits. La principale, pour ne pas dire l'unique condition de leur

acceptation, est qu'elles soient authentiques dans leur formation. Il suffit à la critique d'en expliquer l'origine et les transformations pour en maintenir ou en ruiner la valeur. Bon nombre de légendes, hagiographiques surtout, ont eu pour point de départ ou pour confirmation, soit une mauvaise lecture d'inscriptions, soit une mauvaise interprétation de représentations iconographiques, ou encore l'abus de données littéraires (calembours). D'autres ont leur explication dans l'attrait du peuple pour le merveilleux, dans son besoin de précision, de simplification, dans la passion des nobles origines, etc.

Qu'on n'allègue pas le fait de leur insertion dans le bréviaire ou le martyrologe. Cette circonstance ne leur confère aucune autorité historique. D'ailleurs, le travail d'épuration de ces livres a déjà été commencé, et il se poursuit, prudemment. Qu'on ne fasse pas valoir non plus leur ancienneté, leur acceptation pendant un laps de temps considérable. L'argument de la prescription peut être invoqué dans le domaine juridique: il y va de l'intérêt du bien commun. Mais dans le domaine historique, ce qui importe, c'est la seule vérité. Nulle possession ne peut prévaloir contre elle, fut-ce même après des siècles.

Thomas CHARLAND, O.P.

*Professeur de paléographie et de bibliographie  
à l'École de Bibliothécaires de l'Université de Montréal.*

**HAWTHORNE**, (*Manning*), and *Henry WADSTWORTH LONGFELLOW DANA*, *The Origin and Development of Longfellow's « Evangeline »*. The Anthoensen Press, Portland, Maine, 1947. Bro. 43 pages avec phot. de la première page du Ms de Longfellow.

Une étude très documentée sur les sources du poème, sa genèse et sa « suite merveilleuse », par deux auteurs qui, pour de bonnes raisons, ont pu se donner accès à des documents de première main. On sait jusqu'à quel point Nathaniel Hawthorne fut mêlé aux origines du poème de Longfellow. Grâce à des souvenirs et à des papiers de famille, on peut suivre presque au jour le jour la naissance et l'élaboration de l'œuvre. Ceux qui ont lu, en ces dernières années, la thèse de M. Ernest Martin, *L'Évangéline de Longfellow et la Suite Merveilleuse d'un Poème* (Paris 1936), trouveront encore beaucoup à glaner dans cette nouvelle étude, enrichie de notes précieuses et de renseignements inédits. Ils trouveront aussi à compléter leur bibliographie sur le « Grand Dérangement » et sur l'histoire de cette grave période où un empire colonial faisait place à un autre. L'historien lui-même ne saurait négliger la valeur documentaire d'une œuvre écrite en marge de l'histoire acadienne et dont l'on connaît au delà de 270 éditions et au moins 130 traductions, sans compter les mises en drame, en musique, en films.

L.G.